

Commune d'Escherange



Annexe sanitaire du P.L.U.

Note relative au réseau d'eau potable



O.T.E. ingénierie

OMNIUM TECHNIQUE EUROPÉEN

1 Rue de la Lisière

BP 40110

67403 ILLKIRCH CEDEX

Tél. 03 88 67 55 55 - Fax 03 88 66 70 80

PLU approuvé par DCM du 1^{er} mars 2012

REV	DATE	DESCRIPTION	REDACTION/VERIFICATION	APPROBATION	N° AFFAIRE : 08342	Page : 1/8
0	20/01/2011	Création	OTE - C. ALMY	LD		

Les révisions sont indiquées par une marque de révision notée en marge

SOMMAIRE

1.	Introduction	3
2.	Généralités	4
2.1.	PREAMBULE.....	4
2.2.	LOCALISATION GEOGRAPHIQUE.....	4
2.3.	DEMOGRAPHIE.....	4
2.4.	DEVELOPPEMENT URBAIN	5
2.5.	ANALYSE PAYSAGERE	5
2.6.	TOPOGRAPHIE	6
2.7.	GEOLOGIE.....	6
2.8.	HYDROGEOLOGIE.....	6
3.	Etat actuel	7
3.1.	STRUCTURE ADMINISTRATIVE	7
3.2.	INSTALLATIONS EXISTANTES	7

1. Introduction

Conformément à l'article R. 123-14 du Code de l'Urbanisme, la présente annexe sanitaire, relative au réseau d'eau potable, accompagne le P.L.U. (Plan Local d'Urbanisme).

Elle est constituée des pièces suivantes :

- la note technique décrivant les caractéristiques essentielles du réseau dans son état actuel,
- un plan du réseau avec les projets d'aménagement.

Le présent document constitue la note technique.

2. Généralités

2.1. PREAMBULE

La commune d'Escherange est constituée de deux entités, Molvange au Nord et Escherange au Sud qui ont fusionné sous la dénomination d'Escherange.

2.2. LOCALISATION GEOGRAPHIQUE

La commune d'Escherange se situe au Nord du département de la Moselle, à environ 5 km de la frontière luxembourgeoise.

La commune se trouve :

- directement au Sud du pôle urbain Dudelange (Luxembourg) – Volmerange lès Mines,
- à l'Ouest de Cattenom (15 km)
- au Nord-Ouest de Thionville (10 km)

La commune se situe enfin à 35 km au Nord de Metz et 20 km au Sud de Luxembourg.

Les communes limitrophes d'Escherange sont :

- Volmerange-les-Mines.
- Kanfen,
- Entringe,
- Thionville,
- Angevillers,
- Rochonvillers.

La commune d'Escherange est traversée par la RD58 d'axe Nord/Sud, d'Angevillers à Volmerange-les-Mines. Cet axe permet de rejoindre les échangeurs autoroutiers de Volmerange-Hettange (A31/E25) au Nord, et au Sud celui de Thionville ou de Terville (A31/E25), ou encore au Sud-Ouest vers Hayange celui de l'A30.

2.3. DEMOGRAPHIE

La population officielle de la commune d'Escherange en 2006 s'établit à 543 habitants.

Depuis les années 1990 la population a progressivement augmenté et s'accélère depuis 1999. La population a progressé de plus du quart durant cette dernière période intercensitaire.

2.4. DEVELOPPEMENT URBAIN

La commune s'est développée à partir de deux villages existants (Escherange au Sud, et Molvange au Nord) en fond de vallon, le long du Ruisseau des Quatre Moulins. Elle se situe sur un axe de circulation historique (voie secondaire de la grande artère romaine Metz/Trèves).

Des extensions successives ont développé les deux villages de manière autonome et sans chercher à en faire la jonction.

Le village d'Escherange s'est construit autour d'une place centrale et le long de l'axe principal.

Puis deux extensions ont été construites d'une part à l'écart du centre, au Sud-Est, le long d'un axe parallèle au cours d'eau Weihergraben, et d'autre part en continuité du centre-bourg, au Nord-Est vers Molvange, le long de la Route Départementale.

Le village de Molvange se constitue d'un centre ancien autour de la petite place du village. Molvange s'est développé le long du coude de la route principale par un bâti souvent jumelé.

Molvange a donc une forme urbaine assez compacte qui tend à s'étendre vers le Sud du village, rejoignant la ferme au bout de la rue du Moulin.

2.5. ANALYSE PAYSAGERE

La commune d'Escherange s'inscrit dans la grande unité paysagère des côtes de Moselle et du chapelet de buttes témoins.

Le paysage local est singulier :

- La vallée présente un relief asymétrique
- Les coteaux présentent un jeu d'horizon, constitué d'une alternance de crêtes nues et d'espaces boisés.

L'eau est la première caractéristique du territoire communal.

La présence de l'eau n'est que peu marquée par une ripisylve, mais principalement par une gestion humaine séculaire importante : berges nues, saules taillés en têtards, canal, moulin.

Escherange étant situé à la convergence de deux vallons. Le paysage est ouvert dans l'axe de la vallée et les coteaux sont agrémentés de haies ou de vergers qui habillent les pentes et créent des jeux de profondeurs.

Les pentes douces du coteau Est sont marquées par des structures de haies.

A Molvange les monts au relief doux de Freudenberg, Hutberg, Schlappenberg, marquent le sommet du coteau Est. Ils sont ponctués de massifs boisés.

2.6. TOPOGRAPHIE

Le ban communal d'Escherange est marqué par la topographie ; en effet il s'inscrit en travers du vallon drainé par le ruisseau des quatre moulins qui elle-même constitue la limite Est du plateau du Pays-Haut minier. Le front de côte du Staufenberg dont la partie sommitale constitue la limite communale à l'Est marque également la limite entre deux espaces géologiques, la vallée de la Moselle à l'Est et le Pays-Haut à l'Ouest.

Le point le plus bas est situé dans le creux du vallon en direction de Volmerange et se place à une altitude de 313 mètres.

Le point culminant présente une altitude de 428 mètres au cœur du Bois des Quatre Seigneurs.

Localement, le ban communal peut enregistrer des pentes de plus de 25%, en particulier au droit du front de côte du Staufenberg à l'Est et en périphérie du Bois des Quatre Seigneurs au Nord.

2.7. GEOLOGIE

La commune d'Escherange se situe en limite Est du plateau marno-calcaire du Pays-Haut. La vallée se caractérise par l'affleurement d'argiles du Lias.

Le ban communal compte d'anciennes carrières d'où ont été extraites de pierres à bâtir très dure.

Le ban communal d'Escherange a été concerné de manière très marginale par l'exploitation minière du bassin ferrifère lorrain. A ce titre, la commune est concernée par un risque d'effondrement minier qui a fait l'objet d'un Plan de Prévention des Risques Miniers.

2.8. HYDROGEOLOGIE

L'alimentation en eau de la commune est assurée à partir d'un forage implanté sur la commune. L'exploitation du captage a été confiée par la commune à VEOLIA.

Le forage implanté sur la commune d'Escherange exploite la nappe des calcaires du Dogger des côtes de Moselle nord.

Ce forage bénéficie d'un périmètre de protection instauré par une DUP en date du 7 avril 2003.

3. Etat actuel

3.1. STRUCTURE ADMINISTRATIVE

La commune d'Escherange est alimentée en eau par un forage situé au Sud du ban communal et assure ainsi l'alimentation en eau potable de ses habitants.

La commune a missionné VEOLIA EAU – Compagnie Générale des Eaux pour la gestion et l'entretien de son réseau, ainsi que pour l'exploitation de la station de pompage.

3.2. INSTALLATIONS EXISTANTES

3.2.1.1 PRODUCTION

Le forage implanté sur la commune d'Escherange exploite la nappe des calcaires du Dogger des côtes de Moselle nord.

Il a été réalisé en 1979 à une profondeur de 30 m. ce forage a été équipé d'un qualitomètre en 2003.

Ce forage bénéficie d'un périmètre de protection instauré par une DUP en date du 7 avril 2003

Ce périmètre couvre, à l'exception de la rue des Sources, l'intégralité du village d'Escherange.

L'eau produite par le forage est traitée au chlore gazeux afin d'assurer sa désinfection avant distribution, puis elle est stockée dans un réservoir semi enterré d'une capacité de 80 m³.

La production d'eau est restée stable ces deux dernières années avec 30 682 m³ en 2009 (30 116 m³ en 2008).

Le débit moyen de pompage a été mesuré à 7,83 m³/h en 2009

3.2.1.2 CONSOMMATION

La consommation moyenne sur la commune d'Escherange sur les 3 dernières années est indiquée dans le tableau suivant :

	2007	2008	2009
Consommation annuelle (m³)	28 911	29 635	27 130
Rendement du réseau (%)	83,75	98,40	88,42

La consommation domestique moyenne d'eau par jour est de 86,9 m³.

3.2.1.3 DISTRIBUTION

Une conduite Ø80 alimente le réservoir depuis la station de pompage.

La distribution d'eau dans le village d'Escherange est ensuite assurée par :

- une conduite Ø100 qui dessert en grande partie le village et qui assure également la distribution vers le village de Molvange
- 3 tronçons de conduites Ø80 au centre du village : rue des Roses (120 ml), rue Principale (180 ml) et rue des Ecoles (110 ml).

Le réseau de Molvange se compose de conduites Ø100. Les voies en impasse (rue de la Chapelle sur 70 ml, Impasse des Vergers sur 90 ml) et une antenne vers la rue du Pont (180 ml) sont en Ø80.

La majeure partie du réseau de distribution d'eau est maillé, à l'exception de quelques extensions (lotissements) ou quartiers excentrés.

3.2.1.4 SERVICE INCENDIE

Les dispositions à prendre en vue de la lutte contre l'incendie sont régies par la circulaire interministérielle du 10 décembre 1951. Les canalisations alimentant les appareils d'incendie devront pouvoir fournir un débit minimal de 60 m³/h avec une pression au sol d'au moins 1 bar. L'espacement entre poteaux d'incendie doit être de l'ordre de 150 m.

La commune d'Escherange est couverte par des poteaux d'incendie répartis sur l'ensemble du réseau.

3.2.1.5 QUALITE DE L'EAU DISTRIBUEE

Le contrôle de la qualité de d'eau est réalisé par le service Santé-Environnement de la DDASS.

Les analyses portent sur des prélèvements à la ressource (forage), sur l'eau produite et sur l'eau distribuée.

Le taux de conformité des échantillons analysés en 2009 est de 100% tant pour les paramètres bactériologiques que pour les paramètres physico-chimiques. Aucune non-conformité n'a été relevée sur l'ensemble des paramètres.